



Restaurons l'église Saint-Just de Fontaines (Saône et Loire)

De style gothique, l'église St Just a été bâtie dans les murs du château de Fontaines, aujourd'hui disparu. Ce vaste édifice est construit en « pierre de Fontaines » extraite des carrières du village ; sa couverture est en « laves ».

L'histoire de notre église est intimement liée aux vicissitudes du château, pris, pillé, détruit à plusieurs reprises. Elle aurait été incendiée au début des années 1360 et reconstruite, au moins partiellement. Des inscriptions sur les clés de voûtes de la nef, attestent

que cette dernière a bénéficié d'une restauration dans la première moitié du XIVème siècle. Toutefois le chœur, le clocher et le transept sud, probablement épargnés par l'incendie, pourraient remonter au XIIIème siècle.

L'édifice est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1987. Il a bénéficié de plusieurs chantiers de restauration: façade en 1972-73, totalité de la toiture de laves en 1982-83, flèche du clocher à la fin des années 1980.

L'église surprend par ses dimensions et le caractère imposant de sa façade, ornée d'une baie gothique, et où s'ouvre un grand portail. Son sous-sol recèle une vaste crypte. Son clocher, implanté à la croisée du transept, remarquable par sa hauteur, la beauté de son appareil de pierre et sa flèche en tuiles vernissées, équilibre l'ensemble.

L'intérieur de l'édifice frappe le visiteur par sa simplicité et son harmonie. La nef justifie l'appréciation de Claude Courtépée : « Le vaisseau de l'église est grand et bien bâti... ». Il renferme quelques très belles statues : Vierge à l'enfant, en bois polychrome du XVIIème siècle, protégée au titre des monuments historiques, et plusieurs œuvres de François Protheau, sculpteur natif de Fontaines qui a atteint la notoriété sous le second empire.

Notre église a subi les atteintes du temps. La commune envisage un important programme de travaux pour garantir sa pérennité : à l'extérieur, la révision de sa couverture, un ravalement, des reprises de maçonnerie, l'assainissement de sa structure par drainage de l'enceinte et la mise hors eau de la crypte; à l'intérieur, une restauration des enduits du chœur très dégradés dont la chute de fragments menace le célébrant.



Le financement de ce programme ne peut être assuré uniquement sur fonds publics (budget communal et subventions). C'est pourquoi, la Municipalité et l'Association Les amis de l'église St Just de Fontaines, vouée à la sauvegarde de ce fleuron du patrimoine fontenois, ont souhaité s'associer à la Fondation du patrimoine pour organiser une souscription publique. Celle-ci offre à chacun, particuliers et entreprises, habitants et amis de l'église de notre commune, la possibilité de se mobiliser pour elle. Le projet de restauration sera présenté dans le cadre d'une exposition.

Outre la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs, les donateurs pourront bénéficier de visites du chantier et de l'église, de conférences sur son histoire et celle du village. Il leur sera réservé le privilège de descendre dans la crypte quand celle-ci deviendra accessible. Il leur sera aussi offert de faire l'ascension du clocher et d'y admirer une majestueuse cloche, baptisée en 1515 et classée monument historique. Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site internet sécurisé de la Fondation, cette dernière pourra également ajouter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte.

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Fontaines - 15 Grande Rue - 71150 FONTAINES

Tel : 03.85.45.87.50 - Courriel : accueil.mairie@fontainesenbourgogne.fr

Ou de l'Association des Amis de l'église Saint Just de Fontaines en Saône-et-Loire :

Tel : 06.82.61.52.78 - Courriel : gerard.dauphin4040@orange.fr

Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93

bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

**Mobilisons-nous ensemble
pour sauvegarder l'église !**

Je fais un don de € pour la restauration de l'église Saint-Just de Fontaines (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : de l'église Saint-Just de Fontaines

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Amis de l'église Saint Just de Fontaines en Saône-et-Loire seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : de l'église Saint-Just de Fontaines) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/48948

Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.